Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de relance cantonal en faveur de la construction

Afin de compléter le plan de relance fédéral, le Conseil d'Etat a adopté des mesures cantonales en faveur de la branche de la construction. Il estime indispensable de donner une impulsion dans ce domaine, dont les investissements ont reculé de 19% en 95 et 96.

Le plan prévoit de réaliser des travaux supplémentaires à la charge du canton pour un montant de 23 millions de francs. Ces réalisations seront toutefois mises au bénéfice de la subvention fédérale de 3,5 millions de francs, versées dans le cadre du bonus à l'investissement. En outre, le décret comprendra également 10 millions de francs de subventions, que le canton devra légalement verser aux communes pour leurs travaux supplémentaires.

Cet important effort financier du canton répond aux attentes de la branche de la construction vaudoise qui subit les effets dévastateurs de la récession. Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur le décret accordant un crédit de relance lors de la session de décembre 1997.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 septembre 1997

021/ 316'60'11 et Secrétaire général du DTPAT, 021/ 316'70'03.